

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT
Code du produit : PYR0v13GER0v1PBO1AE
Type de produit : Produits biocides
Vaporisateur : Aérosol
Groupe de produits : Biocide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide
Fonction ou catégorie d'utilisation : Pesticides à usage non agricole (Biocides)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARMOSA TECH SA
Rue des Tuiliers 1
BE 4480 Engis
Belgique
T +32 (0)85 519 519, F +32 (0)85 519 510
msds@armosa.tech, www.armosa.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49933 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031		

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre antipoison de Bordeaux GH Pellegrin	33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043		
France	Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne	162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre antipoison de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre antipoison région Occitanie Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse 9	+33 5 61 77 74 47	

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Lille CHU de Lille	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59 +33 3 20 44 44 44	
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54000 Nancy	+33 3 83 22 50 50	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229

Sensibilisation cutanée Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - H336

Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée) Non classé

Danger par aspiration, catégorie 1 H304

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, H400
catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger H411
chronique, catégorie 2

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 - Recueillir le produit répandu.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Phrases EUH	P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 - Contient Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés(89997-63-7), Géraniol(106-24-1). Peut produire une réaction allergique.
Phrases supplémentaires	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7), Géraniol (106-24-1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques	N° CE: 919-857-5 N° REACH: 01-2119463258-33	40 - 60	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
TETRAFLUOROPROPENE (Gaz propulseur (Aérosol)) substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 29118-24-9 N° REACH: 01-0000019758-54	40 - 60	Press. Gas (Liq.), H280

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (Substance active (Biocide))	N° CAS: 51-03-6 N° CE: 200-076-7 N° Index: 604-096-00-0 N° REACH: 01-2119537431-46	1	STOT SE 3, H335 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (Substance active (Biocide))	N° CAS: 89997-63-7 N° CE: 289-699-3	0,13	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 1, H370 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. Non classé Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
Géraniol (Substance active (Biocide))	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° Index: 603-241-00-5	0,1	Skin Sens. 1, H317

Produit soumis à l'annexe I du règlement CLP, point 1.1.3.7. Les règles de divulgation des composants sont modifiées dans ce cas

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés halogénés.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer la zone. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Evacuer la zone. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Ramasser mécaniquement le produit. |
| Autres informations | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées, aérosols. |
| Mesures d'hygiène | : Se laver les mains soigneusement après manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- | | |
|------------------------|--|
| Mesures techniques | : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. |
| Conditions de stockage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. |
| Produits incompatibles | : Bases fortes. Acides forts. |
| Matières incompatibles | : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. |
| Matériaux d'emballage | : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Niveau de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			EN ISO 374

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Aérosol extrêmement inflammable, Ininflammable
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm²/s (PA 40°C)
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,79 (PA)
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 51,9 %

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques

DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	≥ 3160 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	5220 mg/m ³
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	300
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4951 mg/l/4h

TETRAFLUOROPROPENE (29118-24-9)

CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 207000 ppm
-----------------------------	--------------

Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)

DL50 orale rat	5630 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity)

Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
CL50 Inhalation - Rat	> 202 mg/l/4h
Géranol (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, 95% CL: 2840 - 4570
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
pH	5,8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
pH	5,8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation cutanée: Non classé.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Géranol (106-24-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques	
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée)	> 4951 mg/l/4h
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux).

Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé.

cibles (STOT) (exposition répétée)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OPP 82-2 (Repeated Dose Dermal Toxicity -21/28 Days)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OPP 82-2 (Repeated Dose Dermal Toxicity -21/28 Days)

Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Géraniol (106-24-1)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:, Guideline: other:

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s (PA 40°C)
Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques	
Viscosité, cinématique	1,33 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
Viscosité, cinématique	27,075 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l
TETRAFLUOROPROPENE (29118-24-9)	
CL50 - Poisson [1]	117 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 160 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	170 mg/l
NOEC chronique algues	170 mg/l
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
CL50 - Poisson [1]	5,37 mg/l Test organisms (species): <i>Lepomis macrochirus</i>
CE50 - Crustacés [1]	510 µg/l Test organisms (species): <i>Daphnia magna</i>
CE50 72h - Algues [1]	3,89 mg/l Test organisms (species): <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (previous names: <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)
CE50 72h - Algues [2]	2,09 mg/l Test organisms (species): <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (previous names: <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)
CEr50 algues	3,89 mg/l <i>Selenastrum capricornutum</i>
LOEC (aigu)	0,047 mg/l <i>Daphnia magna</i>
LOEC (chronique)	0,42 mg/l <i>Pimephales promelas</i>
NOEC (aigu)	0,824 mg/l <i>Selenastrum capricornutum</i>
NOEC chronique poisson	0,18 mg/l Test organisms (species): <i>Pimephales promelas</i> Duration: '35 d'
NOEC chronique crustacé	0,03 mg/l <i>Daphnia magna</i>
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
CL50 - Poisson [1]	0,0052 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CL50 - Poisson [2]	0,01 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i>
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,016 mg/l <i>Pimephales promelas</i>
CE50 - Crustacés [1]	0,012 mg/l <i>Daphnia magna</i>

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Géraniol (106-24-1)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 22 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	10,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	13,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% de composés aromatiques	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	80 %
TETRAFLUOROPROPENE (29118-24-9)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Géraniol (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
BCF - Poisson [1]	91 - 380 mg/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,8 (pH 6,5)
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés (89997-63-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,3 - 5,9
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,57

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (51-03-6)

Ecologie - sol

Faible mobilité (sol).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code HP : HP3 - "Inflammable":

- déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;
- déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.
- déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.
- déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;
- déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;
- autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.

HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.

HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1950
N° ONU (IMDG)	: UN 1950
N° ONU (IATA)	: UN 1950
N° ONU (ADN)	: UN 1950
N° ONU (RID)	: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IMDG)	: AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IATA)	: Aerosols, flammable
Désignation officielle de transport (ADN)	: AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (RID)	: AÉROSOLS
Description document de transport (ADR)	: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1

Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1

Étiquettes de danger (IMDG) : 2.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1

Étiquettes de danger (IATA) : 2.1



PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADN

Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

(ADN)

Étiquettes de danger (ADN) : 2.1

:



RID

Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

(RID)

Étiquettes de danger (RID) : 2.1

:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP200

Dispositions spéciales d'emballage : PP87, RR6, L2

(ADR)

Dispositions relatives à l'emballage en : MP9

commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - : V14

Colis (ADR)

Dispositions spéciales de transport - : CV9, CV12

Chargement, déchargement et

manutention (ADR)

Dispositions spéciales de transport - : S2

Exploitation (ADR)

Code de restriction en tunnels (ADR) : D

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: 5F
Dispositions spéciales (RID)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP9
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W14

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales de transport - : CW9, CW12
Chargement, déchargement et
manutention (RID)
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les biocides (UE 528/2012)

Ce produit contient des produits biocides

Type de produit (Biocide) : 18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Numéro d'autorisation :
Contient : Piperonyl butoxide (purity : 94%w/w) (1,00 % (pourcentage));
Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et
matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants
hydrocarbonés (0,13 % (pourcentage)); Géraniol (0,10 % (pourcentage))

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Contrôle de la qualité de l'air (TA Luft)					
Catégorie	Classe	Applicable sur	Nom local	Débit massique maximal	Concentration massique maximale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aérosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Asp. Tox. Non classé	Danger par aspiration Non classé
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

PYRACTIV SPATIAL ONE-SHOT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. Non classé	Sensibilisation cutanée Non classé
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2
STOT RE Non classé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec solvants hydrocarbonés(89997-63-7), Géraniol(106-24-1). Peut produire une réaction allergique.

FDS UE, ARMOSA 2024

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.